

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPOTOIR A MATANE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

par

Michel Legris

Juin 2003



photos : LIAISONNEUVE



AVANT-PROPOS

Le présent document est une mise à jour du mémoire transmis au BAPE dans le cadre du dossier de demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie. Il tient compte de la teneur de certains mémoires alors déposés : la couleur locale a été modifiée. C'est pourquoi les références à la documentation déposée seront codifiées (/M) pour Matane et (/L) pour Lachenaie. Afin d'en faciliter la lecture par le 'monde ordinaire', je n'utilise pas le jargon technocratique d'autant plus que souvent, il ne sert qu'à élargir le fossé avec nous, êtres inférieurs.

A : PRÉAMBULE

Je vous remercie de me fournir l'occasion de donner mon point de vue sur le dossier à l'étude et de manifester mon intérêt, et pour la démocratie, et pour l'environnement. Ce sont deux sujets qui me tiennent à coeur: ils sont à la base de ma présentation. Je désire soumettre mes réflexions aux membres de la Commission ainsi qu'à la population et aux décideurs locaux.

Je suis un retraité du secteur de l'éducation où j'ai oeuvré quelques années à titre d'**enseignant** et plusieurs comme **gestionnaire de services du personnel** dans des commissions scolaires ou dans un collège. En plus de m'occuper de ma famille, mes temps libres étaient consacrées à la **chose scolaire** en tant que parent, à la **chose syndicale**, à la **chose municipale** (pendant un certain temps, comme membre de la **commission d'urbanisme** ou comme **conseiller municipal**), à la chose politique comme **membre actif d'un parti**. J'ai une idée de ce qui se passe à l'avant-scène et dans les coulisses.

Mon intérêt pour l'environnement a toujours été là: ça fait partie de moi. Je suis membre du **GAVAD** (**G**roupe d'**A**ide aux **V**ictimes d'**A**gressions **D**épotoirales), comité créé à la suite des auditions du dossier de Lachenaie. Je suis **membre de l'Union paysanne** dont l'un des objectifs vise à 'la gestion collective des bassins versants'. Je fais du **compostage** depuis l'achat de ma maison en 1973, après avoir lu <l'Encyclopédie du jardinage>, de W.H. Perron. Je remplis scrupuleusement mon bac de matières recyclables. Chaque semaine, je n'ai pas à déposer ma poubelle à la rue sauf si quelques os de poulets me signalent de ne pas sauter celle-là. Je vis seul et je respecte déjà l'objectif visé de 15% pour les vraies matières résiduelles : je suis même en deçà. Et même là, je me demande pourquoi les os s'y retrouvent alors qu'il se vend de la poudre d'os moulus pour le jardinage. Ma grand-mère serait en droit de me demander : « Tu jettes tes corps gras à la poubelle? Avec quoi fabriques-tu ton savon du pays? ». C'est pourquoi, sans vouloir servir de modèle, j'ai de la difficulté à comprendre le tonnage de fausses matières résiduelles que l'on doit enfouir, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner.

Toute ma jeunesse, je l'ai vécue dans le quartier Hochelaga, quartier ouvrier de Montréal. Je suis un '**ramasseur**' avec comme particularité que la majeure partie de ce que l'on retrouve dans ma 'cave' (sous-sol) provient des activités de cueillette de mon père : **<Veux-tu ça? ça peut toujours servir>**. J'ai vécu au temps où le '**guenillou**' faisait partie intégrante de notre société. Selon la légende urbaine, il était riche à millions. En réalité, c'était vrai... Après son passage, c'était la collecte des vidanges : un camion dans lequel étaient déversées les vraies matières résiduelles. Avec le recul du temps, ayant pataugé dans les conventions collectives, je serais même

en mesure de dire que celui qui se tenait dans la boîte du camion était, soit un remplaçant, soit un 'précaire', sûrement celui qui avait le moins d'ancienneté! Et quelqu'un ayant fait ce travail d'été m'a informé que la boîte était compartimentée virtuellement, qu'il faisait un tri afin de récupérer ou réutiliser ce qui devait l'être, sans oublier qu'il avait même une tire-lire puisque des fois ...

Pour aider à défrayer nos études, mon père ramassait le papier pour le revendre. Quand j'ai acheté une maison, dotée d'une cave, j'accumulais mes journaux, me disant qu'un jour ou l'autre... Effectivement, alors que j'en avais une bonne petite corde (4pi X 8pi), un scout s'est présenté: sa mère l'attendait dans l'auto, valise toute grande ouverte. Mais, c'est bien une partie de la troupe, 'pick-up' à l'appui, qui a réussi à sortir cette 'pêche miraculeuse', avec énergie et satisfaction, est-il besoin d'ajouter.

Après le décès de mon père, quand ma mère et ma soeur ont décidé de déménager, il a fallu vider le 'hangar' de tout ce qui 'aurait pu servir'. J'ai eu un dilemme à trancher: retourner tout cela à la ruelle ou...ma cave. C'est avec grand peine que je me suis résigné à déposer le tout aux vidanges alors que 'tout pouvait encore servir': je me souviens même d'avoir mal dormi cette nuit-là. Le lendemain, il fallait compléter l'opération. Surprise! Il ne restait que les vraies matières résiduelles. Je m'étais culpabilisé inutilement : tout ce qui 'aurait pu servir' allait peut-être servir...un jour! Et comme je prévois déménager dans un avenir prochain, je sens déjà que j'aurai des décisions difficiles à prendre.

En 1994, je me suis rendu au **Nicaragua**, un des pays les plus pauvres des Amériques, comme **accompagnateur d'un groupe d'étudiants** d'un collègue impliqué dans un programme de solidarité internationale (Liaisonneuve). J'ai vécu une semaine dans un petit village de montagnes. J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans. J'étais hébergé dans une famille. Pour éviter le choc, je me disais que je faisais du camping à l'intérieur: la propreté de la maison était quand même supérieure à celle des blocs sanitaires de certains campings. Matériellement parlant, même si c'était pauvre, les gens habitaient dans des lieux convenables (à comparer à ce que j'ai vu par la suite). Les outils étaient rares: une pelle pour 10 personnes. Le salaire moyen de ceux qui avaient la chance de travailler (taux de chômage de 65% en 1996) était d'un dollar par jour (300\$/annuel!); 71% de la population vit sous le seuil de la pauvreté (<1\$ US/jour). Dans un petit hôtel où nous avons séjourné quelques jours, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient même pas aux poubelles: de jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin d'en partager le contenu avec leur famille.

Ensuite, j'ai séjourné pendant 3 semaines à Managua, la capitale. J'habitais chez un professeur d'université qui gagnait dans les 700\$...par année. Sa maison était située, comme dans une ruelle. Il y a des champs au centre-ville qui a été dévastée par un tremblement de terre en 1972. Les immeubles en hauteur, encore debout, étaient squattés. Certains champs étaient envahis par des familles venues des campagnes, espérant que la grande ville leur apporterait un mieux être...

Dans ses **bidonvilles**, j'ai côtoyé la vraie misère humaine : notre **SURCONSOMMATION** et notre **GASPILLAGE** m'ont alors frappé comme un coup de poing au visage. Auparavant, je croyais qu'un bidonville était constitué de maisons de tôle. C'est vrai en partie pour...les mieux nantis du bidonville.

Des gens vivent dans des maisons aux murs de...carton...de tissus...ou même de papier! Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés; les poteaux sont formés de bouts de bois tout autant aboutés, des fois à l'aide de broche . Le local tenant lieu d'école pour les 'enfants de la rue' (soutiens de famille), possède quelques madriers servant de bancs; il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, pas de crayons. Le dépotoir, pour les 'matières résiduelles' qui finissent par s'y rendre, sert d'épicerie et de magasin général. Ceux qui contrôlent l'économie du pays, une minorité de riches, en sont les seuls fournisseurs.

Aujourd'hui, je raconte tout cela à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura établissement d'un dépotoir, **TERMINAL** de notre **SURCONSOMMATION** et de notre **GASPILLAGE**. Et ce n'est que la pointe du iceberg! Au lieu de nous attaquer aux **CONSÉQUENCES**, attaquons-nous plutôt aux **CAUSES**. Un peu pour paraphraser Neil Armstrong en foulant le sol de la lune, il faudrait qu'à la fin de ses travaux le BAPE puisse dire: **<C'est un petit pas pour le BAPE mais un grand pas pour notre SOCIÉTÉ>**. Autrement, ça ne serait que perpétuer le **GASPILLAGE...**

Mon propos va donc surtout porter sur le **GASPILLAGE généré par notre SURCONSOMMATION**. Je laisse le soin aux citoyens habitant le 'bassin versant' du dépotoir de nous entretenir des effets qu'il a ou aura sur leur environnement. Dans un monde où le **<Pas dans ma cour>** domine, ils pourront expliquer comment le traitement des poubelles des autres affectent leur qualité de vie.

B : GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

J'ai été étonné de la définition employée relativement à la gestions des déchets: **'MATIÈRE RÉSIDUELLE: tout ce qui est acheminé au dépotoir'** ou dans le document de la régie **'tout bien meuble abandonné'**. Ainsi, **la même bouteille** peut être considérée comme une **'matière utilisable'** si quelqu'un la conserve pour embouteiller son vin en vrac, ou une **'matière recyclable'** s'il la dépose dans un bac de recyclage, ou une **'matière résiduelle'** lorsqu'il la met à la poubelle. C'est une définition flexible : tout dépend de la décision de chacun. Étonnant pour un non-averti!

Pour les fins de ce qui suit et pour vraiment répondre aux objectifs visés par la nouvelle tentative pour réduire les 'matières dites résiduelles', je suis d'avis que les notions doivent être clarifiées. On devrait parler de **matières excédentaires** quitte à les catégoriser comme suit:

RECOMMANDATION

QUE LES DÉFINITIONS SUIVANTES SOIENT RETENUES AUX FINS DE DISTINGUER LES DIFFÉRENTS TYPES DE MATIÈRES EXCÉDENTAIRES:

'UTILISABLE' : matière qui peut être encore utilisée telle quelle ou en partie, pour les mêmes fins ou pour toute autre;

'RECYCLABLE' : matière qui peut être recyclée en totalité ou en partie;

'RÉSIDUELLE' : matière qui n'est ni une 'matière utilisable', ni une 'matière recyclable'

ARBRE DE DÉCISION POUR LA GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

On déplore que trop de déchets aboutissent au dépotoir : c'est ce que je nomme **GASPILLAGE**. Afin d'atteindre immédiatement les objectifs visés, 60% en 2008, (trop gênant de dire que le 50% prévu en 1989 pour 2000 était reporté 'sine die'), je crois nécessaire d'établir l'arbre de décision qui suit pour la gestion des matières excédentaires:

EST-CE UNE MATIÈRE

niveau 1:

UTILISABLE ? ... OUI >>> utilisation locale ou exportation

NON

niveau 2 :

RECYCLABLE ? OUI >>> centre de recyclage

NON

niveau 3 :

donc **RÉSIDUELLE**

COMPOSTABLE? OUI >>> tas de compostage

NON

MATIÈRE SÈCHE ? >>> BAC des matières sèches

>>> dépotoir

MATIÈRE HUMIDE ? >> BAC des matières humides

>>> dépotoir

RECOMMANDATION

QUE TOUTE MATIÈRE DE NIVEAU INFÉRIEUR NE PUISSE ÊTRE ACHÉMINÉE DANS UN CENTRE RÉSERVÉ AU TRAITEMENT DE MATIÈRES DE NIVEAU SUPÉRIEUR.

Je ne peux que dénoncer le contenu de l'article #19 de l'Entente relative à la constitution de la régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles (etc.) - désormais appelée 'Entente' - qui oblige d'utiliser le dépotoir de la MRC pour la 'totalité des matières résiduelles concernées recueillies et transportées par les municipalités...'. Cet article ne peut que décourager l'adoption de toute mesure visant à réduire le tonnage de déchets devant aboutir au dépotoir puisque les matières utilisables, recyclables ou compostables éventuellement interceptées sont considérées 'résiduelles' telles que définies dans l'Entente. Il en serait autrement si la notion de matières résiduelles était réservée aux seules vraies matières résiduelles.

CONTENANTS UTILISÉS POUR DISPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tout en dénonçant la trop grande quantité de matières dites résiduelles, on tolère, on encourage même l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne sont qu'incitation à l'insouciance. Que dire des camions-compacteurs qui bouffent à peu près tout. Il fût un temps à Le Gardeur, où il y avait une cueillette mensuelle des gros objets. Maintenant, si tu déménages le jour des vidanges, n'oublie pas ton sofa sur le bord de la rue, sinon ... tu vas le retrouver au fond du camion-compacteur!

RECOMMANDATION

QUE SOIT ÉTABLIE LA CAPACITÉ MAXIMALE D'UN CONTENANT POUVANT ÊTRE UTILISÉ POUR DISPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ;

QUE LES SUPER-BACS NE PUISSENT SERVIR QUE POUR LA DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES

C : MATIÈRES UTILISABLES**INVENTAIRE DES MATIÈRES UTILISABLES**

Il me semble urgent d'établir la liste des matières utilisables qui font partie du 85% de matières qui aboutissent inutilement au dépotoir. Je préconise la formation d'un groupe d'experts qui auraient pour tâches d'établir cette liste et le cas échéant, de rédiger un recueil de suggestions pour d'autres usages. Ce groupe travaillerait sur le terrain et non confortablement assis derrière un pupitre dans une tour à bureaux. Sur une base expérimentale, pour un temps donné, le jour des vidanges, il verrait à précéder l'équipe chargée de la cueillette habituelle. Ces experts verraient à identifier les matières utilisables et à les déposer dans un camion-remorque, un 45 pieds par exemple, qui devancerait le camion-compacteur (je devine qu'à la fin de la journée, ce dernier serait à moitié vide).

Une telle équipe d'experts pourrait faire le même travail pour les matières excédentaires en provenance des commerces et des industries, peut-être sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir un autre véhicule de transport, seule la destination du chargement serait différente. En effet, à partir du principe que les biens produits le sont à partir de matériaux de qualité, j'en déduis que les matières excédentaires ne sont habituellement qu'utilisables ou que recyclables. De plus, lors de mes discussions de corridor avec des gens du domaine de l'enfouissement, semble-t-il que beaucoup de biens tout à fait neufs seraient rendus inutilisables avant leur enfouissement afin de ne pas être mis sur le marché.ⁱ Pour garder les prix, comme pour le lait jeté à l'égout afin de pas payer d'amende suite à un dépassement de quotas? Des bottines neuves de l'armée, lacérées pour les rendre inutilisables auraient subi le même sort? Et j'en passe...

ⁱ Visite du dépotoir de Lachenaie (BFI), le 2003-02-19
DM9.doc

RECOMMANDATION

QUE LES MEMBRES DEVANT FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE D'IDENTIFIER LES MATIÈRES UTILISABLES SOIENT RECRUTÉS DANS UN BIDON-VILLE D'UN PAYS DU TIERS-MONDE (au Nicaragua, par exemple);

QUE LEUR TRAITEMENT SOIT AU MOINS ÉQUIVALENT A CELUI VERSÉ AUX PERSONNES VENUES DE L'ÉTRANGER (du Mexique, par exemple) POUR LA RÉCOLTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES;

ET SURTOUT

QU'ILS SOIENT ASSURÉS DE RECEVOIR L'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE APPROPRIÉE AFIN DE SURMONTER LE CHOC PSYCHOLOGIQUE INÉVITABLE PROVOQUÉ PAR LA VUE DE NOTRE GASPILLAGE INSTITUTIONNALISÉ (notamment de la nourriture).

N.B. Je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restes de nourriture, c'est juste bon pour le compostage.

TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES ⁱⁱ

Une bonne partie de ce qui serait enfoui dans le dépotoir de Matane proviendrait de trois autres MRC. La mode du 'passage de poubelles' se répand donc partout dans la province. Mais, pour les matières utilisables, selon l'avis du ministère, un site temporaire de transition n'a pas à répondre aux normes fixées pour le traitement des vraies matières résiduelles.

RECOMMANDATION

QUE CHAQUE VILLE VOIT A DÉTERMINER, IMMÉDIATEMENT, UN LIEU SITUÉ SUR SON TERRITOIRE, LIEU OÙ SERONT TRAITÉES TOUTES LES MATIÈRES UTILISABLES;

QUE CE LIEU SOIT FACILEMENT ACCESSIBLE AUX CITOYENS AFIN DE LEUR PERMETTRE D'Y DÉPOSER LEURS MATIÈRES UTILISABLES ET CE, A DES HEURES D'OUVERTURE APPROPRIÉES, SURTOUT LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS DE CONGÉ;

QU'UN SYSTÈME DE CUEILLETTE FRÉQUENTE DES MATIÈRES UTILISABLES SOIT MIS EN PLACE IMMÉDIATEMENT.

Ces règles doivent s'appliquer dans chaque ville. C'est facilement réalisable, immédiatement. Le Ministère de l'environnement n'a pas à intervenir préalablement à l'installation d'un centre de recyclage.ⁱⁱⁱ C'est un début pour régler l'échange de poubelles entre les villes. C'est une façon de sensibiliser la population d'une ville au fait que ses déchets ne disparaissent pas comme par enchantement.

En visitant la 'Foire des Villages, je n'ai pas été étonné d'apprendre que le même phénomène existe ailleurs, par exemple dans la région de Drummonville-Plessisville. Déjà je savais que les poubelles de Le Gardeur et de Repentigny aboutissaient à...Joliette! Pourquoi Joliette? Parce que ça coûterait moins

ⁱⁱDM130/L Réseau des ressourceries du Québec

ⁱⁱⁱDQ10/L question #2
DM9.doc

cher vu qu'il n'y a pas de coûts rattachés à la récupération des biogaz. Donc ça coûte moins cher, parce qu'on pollue plus! Connaissant un peu la théorie des 'dominos', je n'ai pas de peine à prédire que le BAPE a du pain sur la planche pour de nombreuses années à venir... (3 mois plus tard je suis déjà rendu à Matane!).

Avec ces recommandations, il n'y a rien de nouveau sinon qu'un système fonctionnel et structuré est mis en place. Pensons à ce qui existe déjà comme lieux de distribution des matières utilisables : la Saint-Vincent-de-Paul, les 'friperies', les centres de matériaux usagés, les centres de vente de meubles usagés, les 'pawn shops', les cours de 'scrap', les magasins d'antiquités, les magasins de surplus de l'armée, etc...

L'article #20 de l'Entente, établissant la propriété exclusive des matières résiduelles, confirme que le travail des 'recycleurs' qui interceptent ce qui est utilisable ou recyclable n'est pas considéré comme un moyen visant à diminuer la quantité des matières à enfouir, même s'il n'en coûte rien à la municipalité. On veut diminuer le tonnage d'un côté et on empêche de le faire de l'autre. Quelle logique! Et dire qu'un tribunal a déjà eu à trancher la question, à établir le principe de propriété dans une ville (Montréal) qui, simultanément, avait même institué une police des sacs verts!

Déjà, certains surplus de matières utilisables sont expédiés dans des pays du Tiers-Monde : par exemple lors de la cueillette de vélos ou de vêtements. Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience que le gaspillage actuel (enfouissement des matières utilisables) se fait en ignorant totalement les besoins des plus démunis d'ici et d'ailleurs.

Les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple. Je me souviens que, lors de sa démolition, les briques du Centre Paul-Sauvé avaient été concassées et réduites en poussière afin de servir, par exemple, pour l'établissement de terrains de tennis ou de sentiers piétonniers (peut-être pour faire oublier que l'édifice ne datait que d'une trentaine d'années). A Le Gardeur, les abris de la piste cyclable ont été érigés à l'aide de matériel réutilisé. Pourquoi lors de la réfection de rues ou de routes, l'asphalte 'décapée' ne serait-elle pas réutilisée alors qu'il se vend une machine pour la re-conditionner, par exemple pour paver des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers? Et pourquoi pas des trottoirs? Et le matériel de fondation des routes, bon seulement pour du remplissage?

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE POLITIQUE AFIN D'INCITER LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OU PARA-GOUVERNEMENTAUX A UTILISER DES MATIÈRES UTILISABLES TOUTES LES FOIS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTE.

D : TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

La Commission de l'environnement de la CMM siégeait au moment même où se déroulait la première partie des auditions du BAPE à Lachenaie (fin janvier 2003). La lecture des compte-rendus dans les journaux m'ont fait craindre qu'on s'apprête à commettre la même erreur que celle dénoncée précédemment relativement à la notion de 'matières résiduelles'. On ne fait pas de distinction entre 'matières recyclables' et 'matières utilisables'. On se prépare à tout recycler comme actuellement, on enfouit tout. Recycler une matière utilisable, c'est une autre forme de **GASPILLAGE**, qui en plus, coûte plus cher. Il n'y a pas de comparaison à faire entre les coûts de **RÉUTILISATION** et les coûts de **RECYCLAGE**.

Seulement à titre **d'exemples de GASPILLAGE**, la liste pourrait être longue chacun y ajoutant du sien, j'aimerais parler des emballages, des contenants de liquide, des circulaires ou des encarts publicitaires.

EMBALLAGES

Pour les Fêtes, j'ai acheté à ma petite-fille un logiciel pédagogique: un CD dans sa boîte de plastique, elle-même habilement insérée dans un carton ondulé au moins quatre fois trop grand, lui-même placé dans une boîte, elle-même protégée par un papier cellophane, le tout mis dans un sac lors du paiement à la caisse. Quand j'ai voulu installer le CD, ne trouvant pas le manuel d'instructions annoncé, j'ai failli rapporter le tout au magasin. Heureusement que non, puisque... pendant que la petite apprivoisait le logiciel, j'ai découvert le manuel d'instructions inséré dans le couvercle de la boîte de plastique! Il me faudrait en acheter plus souvent : je sais maintenant! On peut facilement dire : **<L'industrie de l'emballage s'est emballée>!**

CONTENANTS

Règle générale, comme dans le temps, la bière est embouteillée dans des contenants de verre consignés que l'on rapporte chez le marchand ou, modernité voulant, dans des contenants en aluminium, tout autant consignés. Quant au vin, comme dans le temps, il est mis en bouteilles, celles-ci, à moins d'être réutilisées lors de l'achat de vin en vrac, se retrouvent soit dans le bac de recyclage, soit au dépotoir. Les boissons gazeuses sont mises de plus en plus dans des contenants de plastique ou dans des cannettes consignés. Pourquoi le lait n'est-il plus mis dans des bouteilles de verre réutilisables? Et les jus?

RECOMMANDATION

QUE DANS UN PREMIER TEMPS, SEULS LES CONTENANTS CONSIGNÉS, FAITS DE VERRE OU DE MATÉRIEL RECYCLABLE, SOIENT AUTORISÉS POUR L'EMBOUTEILLAGE;

QUE PAR LA SUITE, LES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE SOIENT INTERDITS.

J'ai cru comprendre que le Gouvernement envisageait d'imposer une nouvelle taxe aux industries de l'emballage, de la publicité ou de l'enfouissement, comme si ça allait changer quelque chose. Je m'oppose à une telle mesure puisqu'au bout du compte, c'est le contribuable-consommateur qui va écoper, ces nouvelles taxes étant inmanquablement intégrées au prix des biens achetés. Je crois plutôt préférable l'adoption d'un règlement qui obligerait les organismes visés à inscrire le coût de l'emballage, du contenant ou de la circulaire. Ainsi, le consommateur serait en mesure de voir ce que ces

DM9.doc

facteurs de pollution représentent sur son porte-feuille. Par exemple, la très belle publicité de Bell, très étudiée, très sophistiquée que je reçois sans l'avoir sollicitée : qu'est-ce que ça me coûte surtout quand les augmentations de tarifs sont justifiées par d'autres motifs? Et les circulaires de la SAQ (sur papier glacé, qualité magazine) pour annoncer les produits d'un monopole d'État? J'aimerais ne pas les recevoir et obtenir un rabais équivalent à leurs coûts de production même si ce n'était que quelques 'cennes'.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN RÈGLEMENT RENDANT OBLIGATOIRE LA DIVULGATION DU COÛT DE L'EMBALLAGE, DU CONTENANT OU DU SUPPORT PUBLICITAIRE ÉCRIT AFIN QUE LE CONSOMMATEUR PUISSE SE RENDRE COMPTE DE CE QU'ILS LUI EN COÛTENT.

Tel que recommandé pour les matières utilisables, les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple en favorisant l'utilisation de 'matières recyclables'.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE POLITIQUE AFIN D'INCITER LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OU PARA-GOUVERNEMENTAUX A UTILISER DES MATIÈRES RECYCLABLES TOUTES LES FOIS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTE.

Et pourquoi pas instaurer ou développer un programme de collectes sélectives pour certaines matières, à certaines périodes de l'année? Par exemple, les branches ou les 'débaras' apparaissant habituellement lors de la collecte suivant les fins de semaine allongées par un congé férié? Ça pourrait donner un quelconque signal qu'on se soucie du problème et avoir un effet d'entraînement.

RECOMMANDATION

QU'UN PROGRAMME DE CUEILLETES CYCLIQUES DE MATIÈRES SPÉCIFIQUES RECYCLABLES OU UTILISABLES SOIT MIS EN PLACE IMMÉDIATEMENT.

E : TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ^{iv}

Comme beaucoup d'autres, je suis étonné d'apprendre qu'aucune étude n'a été menée quant au mode d'élimination des 'matières résiduelles'. J'ai été tout aussi étonné d'apprendre qu'il ne se faisait pas de compostage et encore plus d'apprendre que la seule solution envisagée était l'enfouissement. On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand ce qui nécessite toutes ces installations, c'est l'enfouissement des matières putrescibles, sources du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'œufs pourris'? C'est un des commissaires affectés au dossier de Lachenaie qui a souligné cette réalité en questionnant le représentant d'Enviromondial quant à l'utilité de sa 'centrale productrice d'énergie à partir de la gazéification des déchets' advenant que le programme

^{iv}DM-118/L Association québécoise des industriels du compostage

de récupération (65%) soit un succès.^v Comme preuve additionnelle, est-il besoin d'ajouter que Montréal a réservé l'espace encore disponible de ses sites aux seules 'matières sèches', toutes ses matières putrescibles étant acheminées dans les dépotoirs de ses lointaines banlieues, dont Lachenaie.

COMPOSTAGE

Le compostage des matières putrescibles, bien fait, réglerait ces deux problèmes.

A l'échelle individuelle, notre tas de compostage domestique ne cause pas de problèmes d'odeurs quand on y dépose au fur et à mesure la matière 'fraîche'. J'ai déjà fait l'expérience (une seule fois!) d'y déposer le contenu de sacs de gazon vieilli de quelques jours : c'était digne du tas de fumier des 13 vaches de mon oncle.

Le cas échéant, s'il faut un plus grand site, l'expertise de la ville de Laval qui expérimente le compostage de certains résidus, pourrait être utile.^{vi}

Déjà on sait que l'entreposage dans des contenants fermés, sacs de poubelles, fût-il de quelques jours seulement, est source de problèmes majeurs d'odeurs. Le début du processus doit donc se faire au lieu d'origine avant tout transport dans un autre lieu.

Sur une grande échelle

Dans la région, il y a une usine de crevettes et des usines générant des résidus de bois. À Corner Brook, Terre-Neuve, ils traitent les résidus de ces deux provenances et ils produisent sur une grande échelle du compost qu'ils vendent à travers le monde : un million de sacs! Durée du compostage : quatre (4) mois.^{vii}

En Alberta, une ferme communautaire utilise un système de recyclage de lisier, procédé inventé au Luxembourg pour traiter le lisier de porc, le fumier de vaches et le crottin de moutons. Procédé qui diminue les odeurs de 80%; qui permet de produire de l'électricité; qui génère de la chaleur pouvant chauffer des installations ou le jus de décharge; qui donne de l'eau potable; et dont les résidus servent d'engrais. Durée du processus : un (1) mois.^{viii}

F : ARGUMENTS SUBSIDIAIRES

Tout ce qui précède va dans le sens de l'élimination de l'enfouissement comme mode de traitement des matières résiduelles : qu'elles soient utilisables, recyclables ou compostables, elles sont traitées différemment selon leur nature.

Mais s'il fallait maintenir des lieux sophistiqués, encore faudrait-il les gérer efficacement, en se posant quelques questions. Pour certaines matières, il faut un plus grand nombre d'années avant qu'elles ne se décomposent. Ce n'est pas une raison de les enfouir pêle-mêle, sans égards à leur 'durée de décomposition' et de pas faire une certaine rotation dans l'utilisation du site une fois que les matières enfouies dans une cellule sont devenues inertes. Quand la forêt était considérée comme une ressource inépuisable, on ne se préoccupait pas : on ne faisait que des coupes à blanc. Maintenant, on fait des rotations, dit-on!

^v DT15/L pp 27-28, présentation du mémoire d'Enviromondial

^{vi} La Presse, 12 mai 2003, p.B7

^{vii} Radio-Canada, 'La semaine verte', Émission du 26 janvier 2003

^{viii} Radio-Canada, 'La semaine verte', Émission du 16 mars 2003

RECOMMANDATION

QUE LES DÉPOTOIRS SOIENT SUBDIVISÉS EN PARCELLES DE FAÇON À RÉUTILISER UNE PARCELLE DONT LES MATIÈRES ENFOUIES SONT DEVENUES 'INERTES'.

RECOMMANDATION

QUE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LES PARCELLES CONTIENNENT DES MATIÈRES DE MÊME DURÉE DE VIE AFIN DE POUVOIR LES RÉUTILISER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

Plusieurs terrains de camping utilisent deux sortes de poubelles: une pour les matières 'humides' et l'autre, pour les matières 'sèches'. J'ose imaginer que leur contenu n'est pas enfoui dans la même parcelle du dépotoir.

GESTION DES ODEURS

Dans l'étude d'impact, les odeurs sont considérées comme facteur 'négligeable'. Pourtant, même quand elles ne sont pas fortes, elles sont facilement perceptibles. Pas besoin d'un 'nez électronique'. Elles ont un effet sur l'humain et sont un facteur de stress : la documentation scientifique existe.^{ix} Indépendamment de cela, l'appréciation de leurs perceptions peut varier d'un nez à l'autre. Aussi, le cas échéant, afin que les plaintes soient toujours reçues avec empathie, il serait bon que l'événement à l'origine soit également connu du plaignant et du responsable des plaintes. Pour cela, il suffit de bien localiser les locaux administratifs du promoteur.

RECOMMANDATION

QUE LES LOCAUX ADMINISTRATIFS DU PROMOTEUR SOIENT SITUÉS SUR LE TERRAIN DU DÉPOTOIR, ET OBLIGATOIREMENT, EN AVAL DU SECTEUR D'ENFOUISSEMENT DANS L'AXE DU CORRIDOR DES VENTS DOMINANTS.

GASPILLAGE D'ÉNERGIE

Au moment où nous vivons des problèmes économiques reliés à l'augmentation constante des coûts de l'énergie, on se permet de récupérer les biogaz afin de diminuer la pollution de l'atmosphère et, en même temps, on les brûle à perte alors qu'ils pourraient être utilisés, tels quels, comme combustible. Pourquoi? Parce que, au nom du dogme du libre marché, on laisse chacun développer sa propre 'business', engranger le plus rapidement possible ses profits, alors qu'il serait possible de faire plus, sans renier ce dogme, tout simplement en favorisant l'intégration de deux types de 'business' complémentaires (exemple: dépotoir-serres, dépotoir-autres 'business'...).

Qu'a-t-on prévu à ce sujet? Quelle quantité d'électricité pourrait-être générée? A-t-on envisagé chauffer le jus de décharge l'hiver venu afin d'en accélérer la bio-dégradation avant son transfert à l'usine d'épuration?

G : QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE... simili-démocratie**PIEVRE GOUVERNEMENTALE**

^{ix}DM-105/L Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
DM9.doc

Je ne peux ignorer le manque de communications entre les différentes tentacules de l'appareil gouvernemental. En temps normal, on dit **<La main gauche ignore ce que fait la main droite >**. Dans le présent dossier, il faut plutôt dire : **<la tentacule X ignore ce que fait la tentacule Y, qui ignore ce que fait la tentacule Z, qui ignore ce que fait la tentacule X>**.

CPTA

Jadis, j'ai fait confiance au travail de la Commission de la protection du territoire agricole qui agissait avec fermeté (en paroles) dans d'autres dossiers **<La zone blanche pour Le Gardeur permet d'atteindre une population de 25,000 âmes: pas plus de 'blanc'!>**; **<on ferme le '3ème neuf' du golf du Domaine de Rouville: c'est situé dans la zone agricole!>**. Mais, je me rends compte qu'elle a dézonné une partie du terrain concerné par l'établissement du dépotoir, sans consultation, sans audiences publiques, sans avis du Ministère de l'Environnement. Pourquoi encore cette mollesse alors qu'elle avait rejeté de nombreuses autres demandes pour des motifs tout aussi louables? Malgré qu'elle avait le pouvoir de maintenir son credo, sans avoir de fardeau de preuve à surmonter, elle a permis que s'ouvre la boîte de Pandore avec le résultat que l'on voit actuellement. On fait croire à la population que l'on veille au grain alors que ce n'est pas le cas: la porte est barrée à double tour mais...pas pour tous. C'est de la pure hypocrisie.

Ministère de l'environnement

Et fait tout aussi impressionnant, sinon plus, c'est même une constante remarquée tout au long de la première semaine d'auditions: le Ministère de l'Environnement semble bien s'accommoder de la chose. Il n'aurait pas eu à être consulté? Le voulait-il? Le veut-il? Le voudrait-il?*

Et que dire du refus de déposer un projet de règlement concernant les paramètres relatifs aux eaux de surface ou souterraines, sans avoir reçu préalablement l'autorisation sous prétexte qu'un document n'était pas officiel alors que le promoteur avait déjà été informé des modifications à venir?^{xi} La question à se poser n'est pas tant se savoir si le Ministère et le promoteur font chambre à part, mais bien s'ils partagent la même couchette. On est en droit de se demander si la décision de 'supra régionaliser l'élimination des déchets' n'est pas déjà prise puisque le ministère semble vouloir étendre à la province la méthode prévue pour les grands centres urbains exportateurs de leurs poubelles ailleurs.

Ville de Matane et MRC de Matane

Bien avant la constitution de la régie, des modifications ont été apportées à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement en prévision de l'établissement du dépotoir.^{xii} La ville de Matane avait le pouvoir de modifier le zonage du terrain et son usage. Elle l'a fait, en sourdine, tout en prenant soin de ne pas préciser l'usage envisagé : un dépotoir supra régional pour l'usage des 4 MRC. **<Des taxes, c'est important! Ça permet le progrès! On sauve sur les coûts de transport. On fait des économies de 43 belles 'piasses' par année (le coût d'un litre d'essence par semaine!)>**. Si on rétablissait les postes de péages avec perception manuelle, j'aurais des noms à suggérer, d'excellents percepteurs de taxes pour qui c'est une obsession!

* DT-9/L p.64 et DQ-27.1,

^{xi} DT3/M pp72-78

^{xii} PR3.2/M Étude d'impact pp3-4,

Régie intermunicipale..., organisme simili-public

Malgré les réponses fournies tout au long de la première partie des audiences, les faits démontrent que la décision concernant le choix du site était déjà prise. Qu'il suffise de se référer aux modifications apportées à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement antérieurement à la constitution de la Régie. Bien plus, dès sa constitution, le mode d'élimination des matières résiduelles était prévu dans ses moindres détails, sans étude préalable d'autres moyens d'élimination. Il suffit de se référer à la définition #1d) concernant la notion de dépense d'immobilisation: \...incluant notamment les installations de captage, récupération et traitement du lixiviat et des biogaz ^{xiii}...

Bien plus, non satisfaits de ne pas avoir étudié d'autres modes d'élimination des matières résiduelles, aucune étude digne de ce nom n'a été faite quant à l'identification de sites alternatifs, preuve d'absence de toute préoccupation envers la population habitant le 'bassin versant' du dépotoir. Pourquoi se casser la tête quand il y a déjà là un dépotoir un peu comme s'il ne s'agissait que d'établir un 'stand à patates frites' à côté d'un autre?

Et dire que dans le dossier de Lachenaie, des intervenants avaient suggéré de retirer le domaine des dépotoirs des mains de l'entreprise privée et de le confier à des organismes publics, plus soucieux de la population. <Digitu in oculo> dirait l'autre! C'est du pareil au même, ou pire. Comme pour une entreprise privée, seuls l'aspect économique et le tonnage sont objets de préoccupation. Pire, parce que c'est la population qui aura à défrayer les coûts inutilement engagés (280 730\$) advenant que le projet soit refusé, ce qui ne serait pas le cas si c'était un promoteur privé. Comme la constitution de la régie, composée uniquement d'élus municipaux, rend très difficile la contestation de toute décision par la population qui s'interroge encore sur ses recours possibles, on peut dire que c'est un **détournement de démocratie**.

Les courts délais accordés, à peine suffisants pour survoler le dossier principal, ne permettent pas d'approfondir un tant soit peu cet aspect du problème. Il me faudra y revenir un jour. Car, il est à se demander si la création de ces organismes 'simili-publics' n'a pas pour seul but de soustraire, par exemple les villes, de leurs responsabilités ou de les rendre moins redevables. La question a été effleurée et une réponse rapide a été avancée, à la bonne franquette. La Commission devrait clarifier cette question. La loi prévoit qu'une MRC peut restreindre l'accès à un dépotoir qu'elle héberge. Je ne partage pas l'opinion qu'une MRC ayant adhéré à une régie intermunicipale soit présumée avoir renoncé tacitement à son droit. Dans la loi du consommateur, une renonciation, même par écrit, à un droit prévu par la loi est considérée être illégale. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour une ville ou une MRC?

Ce n'est qu'au moment où l'on tente de faire sauter le troisième et dernier cadenas que les citoyens peuvent se faire entendre. En termes de base-ball, on pourrait dire qu'ils ont deux prises contre eux. Il faut quand même garder espoir : il est possible d'atteindre le premier but... même sur une 3ème prise échappée par le receveur!

BAPE

Plus d'une fois le président de la Commission a eu à préciser que son rapport n'était pas déjà rédigé. Je ne doute pas de son honnêteté ni de sa sincérité. La présidente de la commission de l'audition du dossier de Lachenaie avait elle-même pris la peine de mentionner : « Parallèlement à la partie publique de cette procédure menée par le BAPE, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse du dossier. Et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres ... ».^{xiv} En voici la portée, la réelle importance accordée au BAPE, tel que démontré par des faits antérieurs dans le dossier de la première demande d'agrandissement en 1995 :

1. Dans son rapport d'analyse environnementale, le ministère de l'environnement mentionne à peine le BAPE et il ne fait aucune analyse critique de ses principales recommandations ou ne motive la sienne de ne pas en tenir compte. Fait troublant, l'existence de ce rapport n'a été connue uniquement parce qu'il a été annexé dans le mémoire d'un groupe requérant la tenue d'audiences publiques.^{xv}
2. La note explicative du ministre au Conseil des ministres mentionnait laconiquement : «Le rapport de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement arrive à la conclusion que le projet est aussi acceptable à certaines conditions»^{xvi}. Fait presque aussi troublant, il m'a fallu intervenir plus d'une fois avant que cette note soit placée au dossier . . . deux mois après la demande initiale.

Quelles étaient ces conditions?

1. N'autoriser que 470 000t/a des 870 000t/a demandées, soit l'application de l'objectif visé à l'époque de récupérer 50%;
2. limiter l'usage du site aux 2 MRC limitrophes au dépotoir (L'assomption et Le Moulins) excluant dès lors la CUM et Laval.

En ignorant la première recommandation, le message du ministre était clair : « On a politique visant à diminuer la quantité des matières enfouies mais, on ne fait rien pour l'appliquer ».

Je ne doute pas de l'honnêteté ni de la sincérité de membres de la Commission, mais ces faits sont de nature à bien saisir la réelle importance accordée au BAPE, relégué au rôle d'amuseur du public pendant que les décisions sont déjà prises ailleurs. Faudrait-il pour autant décider de l'abolir? Je réponds « NON ». J'en suis à mon deuxième mémoire, d'autant plus que le premier fut présenté comme un journal de bord, rédigé au gré des soubresauts, au fur et à mesure que je découvrais ce qui s'était passé en 1995 dont le dossier de 2003 était la copie conforme. Le présent texte a été dépouillé de cet aspect.

Je dis « NON » à l'abolition du BAPE parce que :

1. Les audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient pratiquement inaccessibles, déjà qu'à lire le compte-rendu des auditions de la première partie, on voit qu'à l'occasion, un 'flou artistique' est savamment entretenu. Dans le dossier de Lachenaie, jamais il n'avait été question des 100 000 tonnes de 'fluff' utilisées annuellement comme matière de recouvrement (on parlait de terre de qualité inférieure à celle du sable);
2. à tout le moins, ces audiences sont de nature à démasquer le genre de

^{xiv} DT10/L p.4, audition du 5 mars 2003

^{xv} DM38.2/L Rapport d'analyse environnementale

^{xvi} DQ11.2/L Motifs soumis au Conseil des ministres, décret 1995

- système dans lequel nous vivons, système où on donne l'illusion au peuple qu'il a son mot à dire, qu'il participe alors que ce n'est pas le cas. Ce que j'appelle une 'démocrature', système contrôlé par un petit groupe préoccupé uniquement par ses propres intérêts;
3. le BAPE permet aussi aux citoyens de se défouler. En fait, c'est la version québécoise du 'Mur des lamentations'. Sûrement qu'une recherche sérieuse faite par des psychologues saurait démontrer que le trop plein de frustrations alors déversées favorise un mieux-être et évite des auto-mutilations dans les cas de désarroi extrême;
 4. au cas où ...les décisions ne seraient pas déjà prises!

J'ai remarqué un manque de confiance envers le BAPE : même les experts présents étaient identifiés au promoteur requérant l'établissement du dépotoir. Je n'ai pas de nez électronique mais, c'est un autre signal que notre démocratie est mal en point. Les décisions prises en catimini par la CPTA ne peuvent que susciter pareille méfiance envers les organismes gouvernementaux. Et que dire des élus? A la lumière de leurs comportements dans le présent dossier, peuvent-ils comprendre les résultats constants de sondages, comprendre pourquoi ils se placent plus bas que les vendeurs de 'chars' usagés dans l'échelle de confiance de la population?

RECOMMANDATION

QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT SOIT DÉSIGNÉ COMME MAÎTRE-D'OEUVRE POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT AVEC MANDAT DE JOUER UN RÔLE PRO-ACTIF;

QUE TOUT PROJET ASSUJETTI AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT SOIT D'ABORD AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT PRÉALABLEMENT A TOUTE DÉCISION D'UN AUTRE MINISTÈRE OU D'UNE VILLE;

QUE TOUT RÈGLEMENT OU TOUTE MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'UNE VILLE SOIT SOUMIS A L'APPROBATION DE LA POPULATION HABITANT LE BASSIN VERSANT, SANS ÉGARDS A LA VILLE D'APPARTENANCE.

H : CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES

Je suis étonné (pas vraiment), d'entendre claironner qu'on ne peut faire autrement, qu'on n'a pas les moyens, qu'il en coûterait beaucoup trop cher. On prône la théorie des '**économies d'échelle**' alors que dans le cas présent, la mise en commun des vidanges engendre plutôt des '**coûts d'échelle**'. En ce qui me concerne, le problème n'est pas d'ordre financier. Comme dans le domaine de la santé, il est beaucoup dû aux modes de gestion déficients. Le laissez-faire a un prix qu'il faut payer un jour... c'est actuellement le cas. **<Ce n'est qu'un début, continuons le...>**

Il faut une volonté politique de régler le problème, un peu comme l'a fait l'Hôpital Juif de Montréal qui avait un des pires bulletins concernant la gestion de son service d'urgences . Un jour, quelqu'un a dit: **<On règle le problème; il n'y a plus aucune - bonne - raison - acceptable pour ne pas le régler>** ... et le problème est réglé. Leur façon de faire sert maintenant de référence dans les autres hôpitaux.

Je ne pense pas que ce soit avec des mesures étalées dans le temps qu'on y parviendra. Dans sa conclusion lors de l'audition de 1995, le BAPE soulignait que l'objectif de 50% de réduction fixé en 1989 pour l'an 2000 n'en était qu'à 5%. En 2003, alors qu'on en est à 15%, on vise 65% pour l'an 2008? : **<Digitu in oculo>** (bis). On semble être rendu à mi-chemin de l'étape alors qu'en réalité, 14 ans se sont écoulés depuis la première prise de conscience du problème en 1989. Sans même esquisser un sourire, on rassure la population en lui disant qu'en 2004 il y aura un plan qui va nous mener à destination! La personne qui se console en disant qu'avec une note de 12,5% on est dans la moyenne (des cancre) 14,5%, ne mérite-t-elle pas de porter le bonnet d'âne tout comme cette autre personne, celle-là porteuse d'un doctorat en éducation, qui se 'pette les bretelles' parce que sa ville est au-dessus (17,5%) de cette moyenne? **Dring-dring !** la note de passage fixée à 50% est maintenant rendue à 65%, sans oublier que c'est 85% qui est l'objectif ultime!

La méthode des '**petits pas...faits sur place**' a fait ses preuves, au moins, essayons-en une autre! Il me semble que pour attraper un taureau, on ne fixe pas d'objectifs à moyen ou long terme: il faut prendre son courage et l'attraper par les deux cornes, tout de suite! Par une corne seulement ou par un bout de queue, c'est un échec garanti. Tu ne peux pas y parvenir en attrapant un nouveau petit bout à chaque jour. La solution du problème du traitement des matières excédentaires, ce n'est qu'une question de volonté de le résoudre et, en conséquence, de choix budgétaire.

COÛTS D'UN CENTRE LOCAL DE TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES (CLTMU)

La seule nouveauté dans tout ce qui précède, c'est d'intercepter les matières utilisables bien avant leur arrivée au dépot, le plus près possible de leur source. Le coût de traitement de ces matières est insignifiant à comparer à celui des matières recyclables ou des matières résiduelles. Dans chaque ville, ça prend un terrain (qui existe déjà) et une personne pour diriger les matières vers les sections appropriées ('containers', par exemple). J'ai constaté que le ministère avait fermé les dépotoirs 'en tranchée'. Ils pourraient servir pour traiter les matières utilisables : il suffirait de modifier leur vocation et leur nom (c'est une mode!). Ainsi, chaque ville pourrait avoir son **CLTUM** (Centre Local de Traitement des Matières Utilisables). Ce nom serait plus conforme à la réalité que celui utilisé pour décrire le lieu d'enfouissement, (LET ou LES) quand on sait que cet enfouissement s'élèvera sur une hauteur de 20 mètres (6 étages) au-dessus du niveau du sol. Au moins si on parlait de lieu d'empilement ...

COÛTS DE TRANSFERT DES MATIÈRES UTILISABLES

On pourrait argumenter que le transfert des 'matières utilisables' va engendrer de nouveaux coûts, surtout si elles sont expédiées à l'étranger. C'est encore une raison pour ne pas faire.

Les coûts de transfert pour une **utilisation locale** pourraient être assumés par l'organisme receveur. A titre d'exemple, quand j'avais fait part à une connaissance, professeur en techniques administratives, de mon intention de m'installer sur une terre en vue d'y aménager une pépinière, il m'avait informé qu'il était lui-même propriétaire d'une telle entreprise. Une pépinière de frênes, parce que ce bois est utilisé pour la fabrication de manches de hockey, qu'il y avait là matière à faire un jour des profits intéressants. Afin de diminuer sa tâche, il avait décidé d'épandre du compost

autour de ses arbustes. Il fallait donc en trouver à bon prix. Il a réussi: une ville voisine de chez-lui...le payait pour qu'il transporte ailleurs (sur sa plantation) les résidus de cueillette des branches 'hachées', des feuilles mortes, etc...!

Il pourrait en être de même pour les **coûts d'expédition à l'étranger**. Avec un salaire, même de 600\$ par année,^{xvii} personne ne songe à s'acheter une bicyclette valant 300\$. Les pays du Tiers-Monde produisent peu ou pas de biens de consommation: tout est importé, au prix en vigueur ici, auquel prix il faut ajouter les coûts de transport. Par contre, à la limite, s'ils n'avaient qu'à payer les coûts de transport, ça pourrait être différent. Par exemple, Cyclo Nord-Sud^{xviii} fait la cueillette de bicyclettes en vue de les acheminer à l'étranger. Cet organisme demande, si possible, d'en défrayer le coût de transport: 10\$. J'ose imaginer que des ententes semblables sont possibles pour d'autres biens. D'ailleurs, un reportage au 'Point' de Radio-Canada^{xix} a montré qu'un médecin recycle, en République dominicaine, du matériel hospitalier dont des 'stimulateurs cardiaques' ré-usinés, aseptisés et sans danger, qui valent 8 000\$/pce, qui sont à usage unique, ici au pays, et qui se retrouvent à la poubelle. Il y en aurait pour des millions de dollars! Ce qui illustre, encore une fois, un autre double discours : d'un côté de la bouche, on dit qu'on a les moyens de mettre à la poubelle pour des millions et de l'autre, qu'il faut faire des compressions parce qu'on n'a pas les moyens!

Chose certaine, il y a sûrement beaucoup de personnes émigrées qui se feraient un plaisir d'établir les contacts avec leur pays d'origine. Personnellement, à la suite de l'ouragan Mitch qui avait dévasté le Nicaragua (autre recul de 50 ans), j'avais tenté de sensibiliser le conseil municipal en vue de mettre en place un projet d'entraide, **SOLIDARITÉ LE GARDEUR**. A ma première tentative, ce fût une fin de non-recevoir de la part du maire, grand gestionnaire qui ne voulait pas risquer les deniers publics (je ne demandais pas d'argent!). A la seconde, après un accueil poli du conseil, ma démarche s'est arrêtée à un fonctionnaire qui n'était même pas au courant alors qu'il devait l'être, qui m'a remis une formule de demande de modification à ma charte (inexistante) d'organisme à but non lucratif? On dit: **<Se faire tirer la chaîne!>** (traduction libre de l'anglais).

A la limite, les subventions pour encourager le recyclage pourraient servir en partie pour l'expédition des 'matières utilisables'. Ou les subventions de l'ACDI dépensées en très grande partie ici-même, au pays : seules les miettes se rendent à la population des pays aidés après que leurs dirigeants se soient (trop souvent) servis!

COÛTS DU RECYCLAGE vs COÛTS DE L'ENFOUISSEMENT

Les coûts pour l'enfouissement, de l'ordre de 33\$/t, semblent privilégier cette méthode de traitement des 'matières résiduelles' et retarder le recours au recyclage dont les coûts sont évalués à 100\$/t.

coûts d'enfouissement < coûts de recyclage

^{xvii} La Presse, cahier spécial, semaine du développement international, semaine du 2 au 8 février, p.2

^{xviii} Cyclo Nord-Sud, "www.cam.org"

^{xix} Radio-Canada, 'Le Point', Émission du 3 juin 2003

Sans tenir compte des arguments relatifs aux coûts écologiques, je crois que l'équation est mal posée. Je suis d'avis qu'il faudrait plutôt considérer celle des coûts de recyclage comparés avec la somme des coûts pour l'enfouissement ET pour la production d'une matière nouvelle. Sans avoir pu obtenir des chiffres plus détaillés et précis, il me semble aller de soi, qu'à sa face-même, le coût de recyclage est inférieur au coût de production quelle que soit la matière concernée. Alors, l'équation à considérer est celle-ci:

coûts de recyclage < coûts d'enfouissement + coûts de remplacement

COÛTS DU COMPOSTAGE

De plus en plus, les gens jardinent et s'occupent d'aménagement paysager. De plus en plus, aussi, on vend des sacs de terre noire dans les centres spécialisés, dans les centres de rénovation, même dans les marchés d'alimentation. Le coût habituel est de 5\$ pour 3 sacs: c'est presque donné! Si ces 3 sacs pèsent 50 livres, ça fait 200\$ la tonne! Si ce compost provient d'un dépotoir qui en produit, il faut ajouter le coût du transport des matières premières au dépotoir 68\$: presque rien! Conserver les matières premières dans un tas de compostage, **ÇA COÛTE RIEN! JUSTE LE TROUBLE DE LES Y DÉPOSER, LA...PLUTÔT QU'AU CHEMIN!**

COÛTS DU TRIAGE A LA SOURCE

Combien coûterait la somme des fractions de seconde nécessaires à la prise de décision relative à la disposition des 'matières excédentaires'? Est-ce que je dépose cela avec les 'matières utilisables' en attendant la cueillette? Dans le grand bac à 'recyclage'? Sur le tas de compostage? Dans le contenant de 'matières résiduelles' sèches? Dans le contenant de 'matières résiduelles' humides? Quel en est le coût quand ces décisions individuelles se prennent au dépotoir, lors du triage afin de remettre les matières excédentaires un peu dans l'état où elles étaient avant d'être abandonnées à la 'rue'?

COÛTS DU TRANSPORT

L'argument avancé pour situer le site à Matane repose sur les économies des coûts de transport réalisés en raison de la proximité du site, sans qu'aucun chiffre précis ne soit mentionné. C'est le seul motif invoqué, difficile à croire (habituellement dans des cas semblables, il y a quelque chose d'autre, inavouable). Comme on semble tenir à l'établissement d'un site supra régional, le choix d'un autre site à l'intérieur des terres ne ferait que modifier quelque peu le coût pour Matane, le coût moyen de transport demeurant presque le même pour les 4 MRC. Mais, tenant compte qu'un camion contient 10 tonnes, quel serait ce coût additionnel pour chaque tonne transportée?

Afin de tirer la question au clair, il suffirait de regarder le contenu de contrats contenant une clause à cet effet. Dans le dossier de Lachenaie, il en a été question.** En pratique, sans que ce soit une référence absolue, d'autres villes qui ne regardent peut-être pas à la dépense, elles, ne tiennent pas compte des coûts de transport additionnels : Montréal et Laval ont fermé tous leurs dépotoirs et exportent leurs poubelles en dehors de leurs territoires, dans des banlieues situées à plusieurs kilomètres; Repentigny et Le Gardeur qui se plaignent des inconvénients du dépotoir de Lachenaie acheminent leurs poubelles à Joliette (à une trentaine de km); Mascouche dont

** DQ25/L Communauté métropolitaine de Montréal, statistiques-contrats DM9.doc

l'usine d'épuration traite le jus de décharge du dépotoir achemine ses vidanges à Sainte-Sophie; les vidanges de certaines villes de la Montérégie transitent par Montréal avant d'aboutir à Lachenaie. Est-il besoin d'ajouter que les temps de déplacement dans région montréalaise ne sont pas comparables à ceux pour une même distance dans la région de Matane, et malgré tout...?

Tout cela étant dit, plutôt que de s'attarder à des économies de bouts de chandelles, a-t-on évalué les coûts du transport des seules véritables matières résiduelles, même à quelques kilomètres plus éloignés du nez de la population du bassin versant?

COÛTS DU GASPILLAGE

J'ai trop souvent vu des directeurs de finances défendre leurs deux colonnes (revenus-dépenses), ignorant et passant sous silence des coûts cachés, des coûts indirects, difficilement évaluables, mais bien réels. Quels sont les coûts du gaspillage? Quels en sont les coûts environnementaux, les coûts sociaux, les coûts humains? La tonne de matières 'utilisables', 'recyclables' ou 'compostables' que l'on transporte, que l'on enfouit, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement y compris la population du bassin versant, qui provoque la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et tout son grément, qui... qui... qui... : c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières?

Avons-nous les moyens de mettre en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand 85% de ces matières n'ont pas à l'être, enfouies ou incinérées? J'en profite pour signaler que la mise en place d'une solution alléchante du type 'centrale productrice d'énergie à partir de la gazéification des déchets' est du même ordre : elle règle bien des problèmes mais a la faiblesse d'être un autre mode de gaspillage. Les chantres des 'économies d'échelle' pourraient se rendre facilement compte qu'il en coûterait moins cher, beaucoup moins cher, de ne traiter que 15% des matières résiduelles.

Avons-nous les moyens de mettre en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand ce qui nécessite toutes ces installations, c'est l'enfouissement des matières putrescibles, sources du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'oeufs pourris' et que le compostage de ces matières, bien fait, réglerait ces deux problèmes?

Avons-nous les moyens de nous payer ce **GASPILLAGE** ? Heureusement, il est encore temps que le 'bon sens' prenne le dessus!

I : SOLUTIONS ENVISAGÉES

SOLUTION DE TYPE TECHNOCRATIQUE

A la lumière de la présentation faite par le promoteur, je crains qu'une décision de type technocratique ne soit prise en ne considérant que le respect des normes, que la modernité des méthodes utilisées (des plus petits dépotoirs ne favorisant pas la rentabilité d'équipements très sophistiqués) sans égards pour l'environnement y compris et surtout pour la population habitant le bassin versant.

SOLUTION PRIVILÉGIÉE

D'abord, il faut remettre les boeufs devant la charrue c'est-à-dire, évaluer des sites alternatifs où pourraient être traitées les vidanges fussent-elles supra régionales! Il faudrait aussi considérer les modes alternatifs de traitement de ces vidanges dont le compostage des matières putrescibles, méthode beaucoup moins coûteuse, argument massue pour les partisans de la théorie des économies d'échelle.

La décision à prendre doit tenir compte immédiatement des objectifs de récupération visés pour 2008 (65%) et tenir compte de la population du bassin versant du dépotoir.

- 40 000 tonnes, c'est beaucoup quand actuellement le site reçoit 15 000 tonnes. Si 85% des matières n'ont pas à y être enfouies, on pourrait parler de 6 000 tonnes, même pour les 4 MRC.

car...

- de dépotoir municipal, on veut passer à dépotoir supra régional. Si le site répond aux normes, il n'y a pas de limites: le promoteur ne demande que du tonnage, peu importe la provenance des matières résiduelles. L'article #23 est clair à ce sujet : la porte est ouverte à l'accueil de clients additionnels. A l'écouter, son mandat, c'est d'éliminer les matières résiduelles, pas de réglementer la gestion des déchets. Il est temps que le **<Pas dans ma cour>** cède la place à **<Chacun sa poubelle dans sa cour>**

mais...

- préalablement il faudrait qu'on décide que c'est Matane qui doit servir de dépotoir supra régional...après consultation de la population du bassin versant. **<La poubelle, chacun son tour>** ou **<La poubelle, pas tout le temps dans ma cour>** serait peut-être une bonne idée?

Et...

- dans la pire des hypothèses, même si la population riveraine consentait à vivre à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs - (l'idée d'une compensation monétaire me fait penser: **<Avec de l'argent, on peut tout faire; FAIRE TAIRE, mais aussi, FAIRE FAIRE>** validant peut-être une autre légende urbaine concernant les 'enveloppes secrètes!) - il ne faudrait enfouir que les réelles 'matières résiduelles'.

Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables et les matières recyclables sans égards pour les plus démunis des nôtres ou d'ailleurs. **Continuer, serait IMMORAL! Continuer, serait SCANDALEUX!**

La **JUSTICE INFINIE** pourrait aussi prendre la forme du **PARTAGE**, non pas de nos richesses, mais juste de la **PARTIE UTILISABLE** de nos **VIDANGES**.

J'espère que les décideurs locaux n'attendront pas la recommandation de la Commission ou la décision du ministre avant d'arrêter de se traîner les pieds. Ils ont le pouvoir et le devoir de prendre les mesures appropriées pour mettre fin immédiatement au **GASPILLAGE**. De plus, nous sommes dans une région à grandeur humaine : 60 000 personnes réparties dans une soixantaine de municipalités. Il devrait être facilement possible de sensibiliser la population à ce problème et l'amener à participer à la solution. Chacun a sûrement une connaissance ou de la parenté habitant le bassin versant du dépotoir, à qui il n'apporte sûrement pas son sac vert lors d'une visite. Chacun doit pouvoir imaginer un visage connu grimaçant à cause notamment des odeurs persistantes d'oeufs pourris. Depuis un bon nombre d'années, 'Villes et villages fleuris' a été mis en place. Pourquoi pas un projet tout aussi

stimulant, avec comme slogan : **'Mes vidanges, je les partage!'**?

J'espère que ce dossier nous fera prendre conscience que la solidarité humaine a un sens surtout quand le GASPILLAGE est notre règle de conduite. C'est pourquoi je disais qu'à la fin de ses travaux, le BAPE devrait pouvoir dire: **<C'est un petit pas pour le BAPE mais un grand pas pour notre SOCIÉTÉ>**.

Afin d'illustrer que ce qui précède a du sens, je vous invite à prendre connaissance de la politique d'Air Canada relative à la disposition des bagages non réclamés et dont les propriétaires n'ont pu être retracés:

- <... Si on n'y parvient pas, on commencera alors par disposer du contenu: les vêtements partiront vers des oeuvres de charité, les bouquins prendront le chemin des librairies de livres d'occasion et les clés finiront dans des usines de recyclage et les maigres profits de la vente du métal seront versés à des oeuvres de charité. Les lunettes seront envoyées à des organismes non gouvernementaux pour distribution dans les pays du tiers-monde. Quant aux objets de grande valeur (appareils électroniques, appareils photo...) et aux valises, ils sont vendus en vrac, <à un prix dérisoire juste bon à couvrir nos frais de manutention> à une compagnie privée d'Ottawa qui y a pignon sur rue (59, Montreal Road) sous la raison sociale de The Unclaimed Luggage and Goods Store. Où chaque objet est vendu séparément>.^{xxi}

J : DÉROULEMENT DES AUDITIONS

J'ai été agréablement surpris de constater qu'un organisme gouvernemental reconnaissait au citoyen le droit d'être informé et de donner son opinion sur un sujet d'intérêt public ... ou de lui en donner l'illusion. Afin d'atténuer un certain formalisme et une certaine rigidité, lors d'autres audiences similaires, je suggère de mettre en place un comité chargé de faire un déblayage préliminaire en utilisant la 'méthode raisonnée de solution de problèmes', méthode favorisant la concertation plutôt que l'affrontement.^{xxii}

Petit détail : le 'verbatim' pourrait indiquer le numéro du document auquel un intervenant réfère lorsqu'il en est question: cela faciliterait les recherches dans la documentation.

Gros détail : les commissaires devraient avoir accès à une base de données contenant les principales questions déjà soulevées dans des dossiers semblables. Ainsi, l'information serait donnée immédiatement aux citoyens et cela éviterait de nouveaux frais de recherches encourus par de nouveaux intervenants (la lecture des compte-rendus des auditions de la première partie m'a permis de constater l'absence de réponses à des questions ayant déjà reçues réponse dans le dossier de Lachenaie).

Merci de votre attention.

J'espère que ma réflexion saura alimenter la vôtre!
Bonne fin de travaux et ... à bientôt dans une autre région!

PS

Je demeure disponible pour aider à mettre en place : **SOLIDARIÉ MATANE**

^{xxii}DM-140L Résidant vert